



Ville de
La Chapelle-en-Serval
60520

Le

**Extraits du Procès-verbal du Conseil Municipal
Jeudi 2 juillet 2020**

PRESENTS : M. Daniel DRAY, M. Patrick SOLER, Mme Marie-Claire GIBERGUES, M. Grégoire DUBOURG, Mme Marion LE MAUX, M. Dominique FACUNDO, Mme Myriam BOIS, M. Dominique FACUNDO, Mme Myriam BOIS, Mme Catherine LAURENT, M. Jean EPALLE, M. Dominique HERENT, M. Jean-Luc DECAUDIN, M. Etienne BRICHE, M. Stéphane GROSSLERNER, M. Didier SIMONNET, Mme Laurence MOREAU HENNION, Mme Caroline BRICOUT, Mme Nathalie LEMAIRE-COLE, M. Patrick CHANEMOUGA, M. François BOURDELAT, Mme Véronique SOQUEIRO, Mme Ombéline ROLAND

ABSENTES EXCUSEES :

Mme Laure KIELUS.

Mme Christine LETERMELIER a donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE-COLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-Claire GIBERGUES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30 et procède à l'appel des Conseillers Municipaux présents, cite les pouvoirs remis. Il constate que le quorum est atteint.

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation des procès-verbaux des conseils du 23/05/2020 et du 05/06/2020
- 3- Compte de gestion de l'année 2019
- 4- Compte administratif de l'année 2019
- 5- Etat des cessions et des acquisitions de l'année 2019
- 6- Affectation du résultat 2019
- 7- Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020
- 8- Budget primitif 2020
- 9- Subvention au CCAS.
- 10- Subventions aux associations
- 11- Acquisition d'un terrain cadastré AA 70 et AA 71
- 12- Acquisition d'une propriété cadastrée AB 48
- 13- Tarification de l'occupation du domaine public
- 14- Mise en place de sanctions pour la non remise en état du domaine public après travaux
- 15- Modification du règlement d'utilisation de la salle des fêtes Fernand Halphen
- 16- Désignation des délégués pour le conseil d'administration et pour la commission permanente du Collège du Servois
- 17- Nomination du correspondant défense
- 18- Commission communale des impôts directs (CCID)
- 19- Adhésion à la centrale d'achat Cap'Oise Hauts-de-France
- 20- Désignation d'un représentant auprès de Cap'Oise Hauts de France
- 21- Vente de matériel informatique
- 22- Modification d'une clause contractuelle des baux de la Maison Médicale
- 23- Délibération portant sur la création de postes d'agents contractuels sur des emplois non permanents
- 24- Création et suppression d'emplois suite à des avancements de grades
- 25- Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Département de l'Oise - Arrondissement et Canton de Senlis

Hôtel de Ville : 1200, rue de Paris - 60520 - La Chapelle-en-Serval

Téléphone : 03 44 54 60 29 - Télécopie : 03 44 54 96 10 - mairie@la-chapelle-en-serval.fr

COMMUNE
ADHERENTE





- 26- CCAC – Achat groupé de masques chirurgicaux dans le cadre de la pandémie de covid-19 – convention de mandat
- 27- Remboursement de frais
- 28- Questions diverses

IL A ENSUITE ETE DELIBERE SUR LES POINTS SUIVANTS :

01) Désignation du secrétaire de séance

Mme Marie-Claire GIBERGUES

02) Approbation des procès-verbaux des conseils du 23/05/2020 et du 05/06/2020

A l'unanimité

03) Compte de gestion 2019

Le compte de Gestion de l'année 2019 regroupe l'ensemble des documents qui justifie et résume la totalité des opérations exécutées sous la responsabilité de Monsieur Le comptable du Trésor. Ces comptes de gestion n'appellent ni observation, ni réserve, de la part de Monsieur le Maire sur la tenue des comptes.

Adopte à l'unanimité les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état du Compte de Gestion.

04) Compte administratif de l'année 2019

Le compte Administratif de l'année 2019 établi par l'ordonnateur, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes qu'il a exécutées.

Il doit être en stricte concordance avec le Compte de Gestion 2019. Le compte administratif est présenté par M. Jean Epalle, M. le Maire s'est retiré pendant les délibérations et le vote.

Fonctionnement 2019

	Réalisés
RECETTES	3 190 875.64 €
DEPENSES	2 855 846.67 €
RESULTAT REPORTE 2018	1 736 650.85 €
RESULTAT DE CLOTURE	2 071 679.82 €

Investissement 2019

	Réalisés
RECETTES	1 488 399.87 €
DEPENSES	2 043 319.95 €
RESULTAT REPORTE 2018	83 702.47 €
RESULTAT DE CLOTURE	-471 217.61 €

RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT 2019

	RAR
RECETTES	262 553.37 €
DEPENSES	196 942.30 €



RESULTAT DE CLÔTURE

RESULTAT DE CLOTURE	1 666 073.28 €
---------------------	----------------

A l'unanimité

05) Etat des cessions et des acquisitions de l'année 2019

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales et contenance	Superficie acquise	Identité du vendeur	Date de la décision du conseil municipal	Conditions de la cession	Montant
Maison médicale	Rue du Vieux Château	AC 207	563,50 m ²	3D PATRIMOINE	12/12/2018	Vente amiable	1 179 574,55 €
2 place de parkings	Rue du Vieux Château	AC 207		3D PATRIMOINE	08/04/2019	Vente amiable	1.00 €
Voiries et réseaux lotissement « Le Clos du Chêne-au-Loup »	lotissement « Le Clos du Chêne-au-Loup »	AB 317 AB 323 AB 391 AB 392 AB 413 AB 426 AB 430 AB 432		Groupe Flint Immobilier	30/05/2018	Vente amiable	0.00 €

A l'unanimité.

06) Affectation du résultat 2019

La balance des opérations comptables de l'année 2019 présentant les résultats de clôtures suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		1 736 650,85 €		83 702,47 €	- €	1 820 353,32 €
Opérations de l'exercice	2 855 846,67 €	3 190 875,64 €	2 043 319,95 €	1 488 399,67 €	4 899 166,62 €	4 679 275,51 €
Totaux	2 855 846,67 €	4 927 526,49 €	2 043 319,95 €	1 572 102,34 €	4 899 166,62 €	6 499 628,83 €
Résultat de clôture (=CA)		2 071 679,82 €	471 217,61 €			1 600 462,21 €

(1) déficit ou excédent cumulé 2018 moins 1068/2019

Besoin de financement	471 217,61 €	au compte 001 investissement dépenses BP 2020
Excédent de financement		au compte 001 investissement recettes BP 2020
Restes à réaliser	195 942,30 €	262 553,37 €
Besoin de financement des restes à réaliser		
Excédent de financement des restes à réaliser	65 611,07 €	
Besoin total de financement	405 606,54 €	
Excédent total de financement		

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/19 et BP/20

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

405 606,54 € au compte 1068 Investissement BP 2020, avec émission titre de recette.

1 666 072,82 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2020

Affectation ainsi qu'il suit du résultat de fonctionnement constaté à la clôture 2019 :

au compte 001 : dépense d'investissement 471 217,61 €
 au compte 002 : recette de fonctionnement 1 666 072,82 €
 au compte 1068 : recette d'investissement 405 606,54 €

A l'unanimité.

07) Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Les taux d'imposition pour 2020 sont fixés à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,98 %



- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46.85 %
 - CFE : 19.81 %
- (produit fiscal attendu à 2 090 717.00 €)
A l'unanimité.

08) Budget primitif 2020

	Budget 2019 pour mémoire	Proposition BP 2020
RECETTES de Fonctionnement + REPORT N-1	4 812 020.99 €	4 747 116.70 €
DEPENSES de Fonctionnement	4 812 020.99 €	4 747 116.70 €
Recettes d'Investissement + REPORT N-1	3 473 592.41 €	2 339 603.83 €
Dépenses d'Investissement + REPORT N-1	3 473 592.41 €	2 339 603.83 €
RECETTES TOTALES	8 285 613.40 €	7 086 720.53 €
DEPENSES TOTALES	8 285 613.40 €	7 086 720.53 €

A l'unanimité.

9) Subvention au CCAS

Versement d'une subvention d'un montant de 4 000 euros au CCAS
A l'unanimité.

10) Subventions aux associations

Subventions aux associations	2020
A.S.I.C.	1950.00 €
A.S.O.C.	3 800.00 €
Activbouchou	300.00 €
ALC – (Bibliothèque)	300.00 €
Amicale des sapeurs pompiers de La Chapelle-en-Serval	750.00 €
Art'Mosaïk	400.00 €
Comité des fêtes de La Chapelle-en-Serval	2 000.00 €
COS du personnel communal	3 700.00 €
Délégation Départementale de l'Education Nationale	150.00 €
FSE Collège su Servois	930.00 €
Gymvolontaire Orrygeoise	300.00 €
Fit Gym et Bien être	1 040.00 €
I Music	960.00 €
Judo Club Orry la Ville	400.00 €
La petite Vadrouille	800.00 €
Loisirs Capellois 2000	4 750.00 €
OLCVB – Volley Ball	850.00 €
Printemps du Verseau	100.00 €



Atelier danse et loisirs « Happy Kids »	500.00 €
Scouts et Guides de France – Groupe du Serval – Saint-Exupéry	350.00 €
Loisirs du Servois (Ainés)	1 860.00 €
Sud Basket Oise	1 100.00 €
Tennis Club du Servois	990.00 €
WSP	310.00 €

A l'unanimité

11) Acquisition d'un terrain cadastré AA 70 et AA 71

Acquisition d'un terrain d'une superficie de 3 561 m² des parcelles AA 70 et AA 71, au prix de 5 € le m² soit 17 805 €.

Voté à la majorité

Contre : 0

Abstentions : 2 MM. Facundo et Decaudin

Pour : 20.

12) Acquisition d'une propriété cadastrée AB 48

Acquisition de la propriété située sur la parcelle AB 48, d'une superficie de 342 m², au prix de 110 000.00 €.

A l'unanimité.

13) Tarification de l'occupation du domaine public

Fixation des tarifs d'occupation du domaine public liés aux travaux et chantiers, ou tous dépôts divers sur le domaine public, applicables aux entreprises et aux particuliers à compter du 1^{er} septembre 2020 :

Utilisation d'un stationnement réservé ou dépôt provisoire de matériaux, bennes, abris de chantier, stationnement de véhicules pour travaux, pose d'échafaudage : 10 € la première journée et à partir de la 2^{ème} journée : 0.70 € par m² par jour.

A l'unanimité.

14) Mise en place de sanctions pour la non remise en état du domaine public après travaux

En cas de carence, après mise en demeure non suivie d'effet dans un délai de 30 jours, ou immédiatement s'il y a danger, la remise en état des lieux et/ou les réparations éventuelles sont effectuées par l'entreprise titulaire du bail d'entretien de la voirie communale, aux frais du titulaire de l'auteur des travaux.

A l'unanimité.

15) Modification du règlement d'utilisation de la salle des fêtes Fernand Halphen

Deux modifications sont apportées au présent règlement d'utilisation :

- La première modification porte sur le mode de paiement. Suite aux évolutions imposées sur les modes de règlement, à partir du 1^{er} septembre 2020, les factures concernant la location de la salle des fêtes Fernand Halphen seront réglées à l'aide de PayFip.
- La deuxième modification porte sur le retrait d'un dépôt de chèque de caution, considérant qu'il ne sera plus possible d'accepter les chèques.

A l'unanimité.

16) Désignation des délégués pour le conseil d'administration et pour la commission permanente du Collège du Servois

Désignation des délégués pour le conseil d'administration du collège du Servois et pour la commission permanente du collège du Servois :

- Madame Marion LE MAUX, en qualité de déléguée titulaire ;
- Monsieur François BOURDELAT, en qualité de délégué suppléant.

A l'unanimité.

17) Nomination du correspondant défense

M. Dominique HERENT est nommé correspondant Défense pour la commune de La Chapelle-en-Serval.

A l'unanimité.



18) Commission communale des impôts directs (CCID)

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Afin que cette nomination puisse avoir lieu, il est dressé une liste de 32 noms.

Contribuables domiciliés dans la commune :

TITULAIRES

NOM	Prénom
EPALLE	Jean
FACUNDO	Dominique
GIBERGUES	Marie-Claire
BOIS	Myriam
BARDON	Nathalie
BILLIERE	Bernard
ESPERCIEUX	Philippe
HALPHEN	Marie-Hélène
BOUAZIZ	Ismaël
LEFEBVRE	Olga
DELARUE	Raymond
LAURENT	Christian
PIOT	Christophe
BISCUEIL	Mercédes
KERNEL	Françoise
BAUTE-BARONI	Claire

Contribuables domiciliés dans la commune :

SUPPLEANTS

NOM	Prénom
SOLER	Patrick
LE MAUX	Marion
LEMAIRE-COLE	Nathalie
LAURENT	Catherine
LANO	Francis
LEFEBVRE	Claude
SAURET	Stéphane
GOUVENOU	Dominique
DELARUE	Michel
HAGBANAVOR	Sandrine
TEMEL	Patrice
SARMIENTO	Laurence
VAUTHIER	Dominique
GAUTHIER	Patrick
HOGREL	Bernard
FLAMENT	Batistin

A l'unanimité.

19) Adhésion à la centrale d'achat Cap'Oise Hauts-de-France

La CAP'Oise Hauts-de-France est une centrale d'achats publics, accessible aux communes, regroupements de communes, établissements publics et associations en charge d'une mission d'intérêt général.

Montant de la cotisation : 120.00 € TTC.

A l'unanimité.



20) Désignation d'un représentant auprès de Cap'Oise Hauts de France

M. Daniel DRAY est désigné comme représentant de la commune de La Chapelle-en-Serval afin qu'il puisse siéger dans les instances de la CAP Oise.

A l'unanimité

21) Vente de matériel informatique

Vente du PC portable DELL, Inspiron 17, 5 000 Series de la direction générale des services de la Mairie de La Chapelle-en-Serval au prix de 500.00 € au profit du SIVOM La Chapelle-en-Serval, Mortefontaine, Orry-la-Ville, Pontarmé.

A l'unanimité.

22) Modification d'une clause contractuelle des baux de la Maison Médicale

Par délibération du 4 février 2019, le conseil municipal autorisait le Maire à signer les baux professionnels en faveur des personnels médicaux souhaitant travailler dans l'enceinte de la Maison Médicale du Serval. Ces baux signés le 4 mars 2019, incluait, à l'article 7, une clause incluant une révision automatique chaque année à la date anniversaire en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers tel qu'il est publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Cette revalorisation aurait dû être effective au 4 mars 2020, cependant considérant la crise sanitaire liée au COVID 19 et à la forte mobilisation des personnels soignants, il est proposé aux membres du conseil municipal de repousser cette révision au 4 septembre 2020.

A l'unanimité.

23) Délibération portant sur la création de postes d'agents contractuels sur des emplois non permanents

Création de 5 postes d'adjoints d'animation pour accroissement d'activité au centre de loisirs pendant la période estivale : 35 heures par semaine pour la période juillet et août 2020

A l'unanimité.

24) Création et suppression d'emplois suite à des avancements de grades

La création, à compter du 1^{er} septembre 2020 des emplois permanents suivants :

- 2 adjoints techniques principaux 2^{ème} classe
- 1 adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 1 adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
- la suppression des postes initiaux sera effective dès que les agents seront nommés sur leur nouveau grade d'avancement.

.A l'unanimité.

25) Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Instauration d'une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :

- présence sur le terrain pendant la période de confinement,
- présence sur le terrain ayant nécessité des contacts direct avec la population pour aider les personnes âgées et/ou malades,
- présence sur le terrain afin d'assurer la garde des enfants des parents reconnus personnels soignants
- redéploiement d'agents sur des missions autres que les leurs pour maintenir des services publics essentiels à la population.

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 600 euros.

Elle sera versée en une fois, sur la paie du mois d'août 2020.



Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.
A l'unanimité.

26) CCAC – Achat groupé de masques chirurgicaux dans le cadre de la pandémie de covid-19 – convention de mandat

Considérant que la CCAC a proposé aux communes membres d'envisager une commande groupée d'équipements de protection dans le cadre de la préparation du déconfinement face à l'épidémie de Covid-19. Cette proposition a retenu leur attention et permis d'agréger les besoins à hauteur de 70 000 masques.

Après consultation de plusieurs fournisseurs pour veiller à la bonne utilisation des deniers publics et la qualité et disponibilité du matériel, malgré le contexte d'urgence impérieuse, la CCAC a retenu le 16 avril 2020, l'offre de la société Groupe Pierre Le Goff (PLG) NORD EST, située au 20/22 boulevard du Val de Vesle (51 100) pour la prestation de fourniture et livraison en mai 2020, de masques chirurgicaux normés EN14683, pour un engagement comptable de 38 500 € HT soit 0.55 € HT le masque.

Approbation à l'unanimité de la conclusion d'une convention de mandat entre la commune et la CCAC.

27) Remboursement de frais

Remboursement d'une facture qui fait suite à l'organisation d'un repas, le lundi 9 mars 2020, en faveur des agents administratifs de la Mairie, à l'occasion de la fin du mandat 2014-2020 :

- Facture « Au Bureau » d'un montant de 267.20 € TTC, réglé par M. Daniel DRAY, soit 9 couverts.

A l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur DECAUDIN constate que le city stade demeure fermé et souhaite en connaître les raisons. Monsieur le Maire précise que la réglementation actuelle liée à l'épidémie de la Covid-19 ne permet pas la pratique des jeux collectifs. Monsieur le Maire précise également qu'il ne souhaite pas prendre le risque d'un départ de foyer du virus. Monsieur FACUNDO signale qu'un article sur le journal « Le Monde » précisait que cette interdiction allait être très prochainement levée. Monsieur le Maire répond que ses décisions dépendront de la réglementation et non d'annonces provenant d'un article de presse.

La séance est levée à 22h40.

Daniel DRAY
Maire,